

Séance du 17 décembre 2015 à 20h30 heures
Commune de Cahors – Salle des congrès – Espace Clément-Marot
*Aujourd'hui, (dix-sept décembre deux mille quinze), le Conseil
communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors –Salle des congrès –
Espace Clément-Marot*

Etaient présents : 47 titulaires dont 10 possédant une procuration
10 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL	M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
BOISSIERES	M. PARNAUDEAU Willy,
BOUZIES	M. RAFFY Gilles,
CAHORS	M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève,
	M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise,
	M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco,
	Mme HAUDRY Sabine, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK
	Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, ,
	Mme EYMES Isabelle,
CAILLAC	M. TILLOU José,
CALAMANE	M. DUJOL Jean-Paul,
CATUS	M. TAILLARDAS Claude,
CIEURAC	M. PEYRUS Guy,
COURS	Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
CRAYSSAC	M. JOUCLAS Guy,
ESPERE	M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
FONTANES	Mme VALETTE Roselyne,
FRANCOULES	M. GUILLEMOT Jean-Luc,
GIGOUZAC	M. MOLINIE Romuald,
LABASTIDE MARNHAC	M. JARRY Daniel,
LAMAGDELAINE	Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
LAROCHE DES ARCS	M. NOUAILLES Serge,
LE MONTAT	Mme VANBESIEN Joëlle,
LES JUNIES	Mme SIMON-PICQUET Agnès,
LHERM	M. REIX Jean-Albert,
MERCUES	M. DIZENGREMEL Ludovic,
NUZEJOULS	Mme DESSERTAINE Brigitte,
PRADINES	M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD
	Daniel,
ST DENIS CATUS	M. FIGEAC Philippe,
TOUR DE FAURE	M. PECHBERTY Jean-Jacques,
TRESPoux-RASSIELS	M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,
VALROUFIE	M. ANNES Jean-Pierre,
VERS	M. HEE Gérard,

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES	Mme GARRIGOU Isabelle,
CIEURAC	M. GARD Michel,
COURS	M. MOLESIN Jean-Pierre,
FONTANES	M. PLANAVERGNE Jean-François,
MAXOU	M. VIVIER Jean-Luc,
MECHMONT	M. PONS Stéphane,
MONTGESTY	M. LEFEBVRE Jean-Yves,
ST DENIS CATUS	M. RAFFY Bernard,
ST GERY	M. BERNIOT Pierre-Jacques,
TOUR DE FAURE	M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents : 30 titulaires
M. SEGOND Dominique,

CAHORS

Mme LASFARGUES Geneviève (procuration à M. MUNTE), Mme BOUIX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent (procuration M. VAYSSOUZE-FAURE), M. SINDOU Géraud (procuration à Mme FAUBERT), Mme LENEVEU Hélène (procuration à M. DELPECH), M. COLIN Henri (procuration à M. SAN JUAN), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration à M. SIMON), M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme RIVIERE Brigitte

CATUS
CRAYSSAC
DOUELLE

M. VAZ Victor (procuration M. TAILLARDAS)

M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte (procuration à M. DIZENGREMEL), M. TREIL Jean

LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LE MONTAT
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
PONTCIRQ
PRADINES

M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration à Mme VANBESIEN)
M. SABOT Aimé,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle, M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. GALTHIE Jean-Noël (procuration à M. LEFEBVRE),
M. CHATAIN Thierry,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (procuration M. MARRE),
M. LIAUZUN Christian,

ST CIRQ LAPOPIE
ST GERY
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE

M. MIQUEL Gérard,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. GILBERT Joël,

Etaient excusés ou absents :

BOUZIES
CABRERETS
CAILLAC
CALAMANE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LAROQUE DES ARCS
LES JUNIES
LHERM
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
VALROUFIE
VERS

17 suppléants
Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
M. BRIS René,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
Mme SOLIVERES Hélène
M. BONNEMERE Jean-Claude,
M. BARDINA Fabien
Mme SALANIE Jacqueline
M. BESSEDE Arnaud
M. SOULIER Yves
M. DECREMPS Frédéric
M. RIGAL Serge
M. BONNET Frédéric,
M. NICOLAON Patrick,
M. GILES Jérôme,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

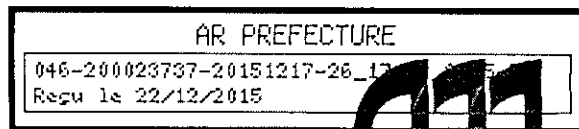
Service : SPANC

Objet : Vote des redevances Pour l'année 2016 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

A été adopté à la majorité.

1 contre : M. VIVIER (Maxou)

1 abstention : Mme EYMES (Cahors)



PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 17 décembre 2015
Rapporteur : Agnès SIMON-PICQUET

Rédacteur : Patricia Noël
Service : SPANC

Objet : Vote des redevances pour l'année 2016 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe du SPANC, service public à caractère industriel et commercial, doit être équilibré. Pour autant, depuis la fusion des Communautés de communes de Catus et du Pays de Cahors, cet équilibre n'a pu être atteint.

Le travail de réorganisation du service permet d'améliorer le nombre de contrôles effectués et, par voie de conséquence, à terme, les recettes financières. Ces dernières sont également constituées de la prime aux contrôles versée par l'Agence de l'eau Adour Garonne. Cependant, l'Agence indique, dans son 10^{ème} programme d'intervention, une diminution de ce type d'aides accordées aux collectivités. Par conséquent, il apparaît nécessaire d'actualiser les tarifs des différentes prestations pour compenser cette diminution.

Il est donc proposé de fixer comme suit les tarifs 2016 du SPANC :

- Contrôle d'une installation neuve d'une capacité inférieure à 20 équivalent-habitants: 213.63 € HT (235 € TTC). Ce tarif peut être fractionné et facturé lors de :
 - L'examen préalable de la conception pour un montant de 128.18 € HT (141 € TTC)
 - La vérification de la bonne exécution des travaux pour un montant de 85.45 € HT (94 € TTC)
- Contre-visite (second déplacement suite à une non-conformité relevée lors du contrôle de travaux) : 13.64 € HT (15 € TTC) ;
- Diagnostic d'une installation existante et contrôle périodique tous les 6 ans : 80 € HT (88 € TTC);
- Contrôle d'une installation neuve d'une capacité supérieure ou égale à 20 équivalent-habitants: 500 € HT (550 € TTC). Ce tarif peut être fractionné et facturé lors de :
 - L'examen préalable de la conception pour un montant de 300 € HT (330 € TTC) ;
 - La vérification de la bonne exécution des travaux pour un montant de 200 € HT (220 € TTC)
- Diagnostic et contrôle de bon fonctionnement d'une installation de capacité supérieure à 20 équivalent-habitants : 139.09 € HT (153 € TTC).

- Frais de déplacement forfaitaires : 13.64 € HT (15 € TTC). Ceux-ci pourront être facturés dans les cas suivants :
 - Absence du demandeur ou de son représentant dès lors que le rendez-vous a été pris d'un commun accord (contrôles des installations existantes ou neuves),
 - Absence non signalée au 1^{er} rendez-vous fixé (cas des installations existantes) sans que le propriétaire ne donne suite à une nouvelle demande de rendez-vous.

Par ailleurs, en application de l'article L1331-11 du Code la santé publique, il est proposé de majorer de 100 % la redevance due pour un contrôle non réalisé en cas d'obstacle mis à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC (tel que détaillé dans le règlement de service).

Pour les redevances fractionnées sur plusieurs années et déjà recouvrées, il est proposé de fixer cette majoration sur le montant de la redevance actuelle et ceci dans les mêmes conditions que précédemment.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver les montants des redevances SPANC définis ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE